



(Finistère)

Landéda, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2019

Convention pour l'agence communale postale

RAPPORT N° 12/2019-06

La Commune s'est engagée dans l'opération d'aménagement de locaux commerciaux en centre bourg. Ce projet doit accueillir d'un côté la franchise Relais d'entreprises et de l'autre un pôle service public comprenant la police municipale, un point d'information citoyen, un point information tourisme et une agence postale communale.

La Poste située à l'Aber-Wrac'h aujourd'hui, est régulièrement fermée et difficile d'accès. L'enseigne envisage d'ailleurs sa fermeture. Afin de garder ce service essentiel à la population, la Commune a envisagé d'ouvrir avec le concours de la Poste, une agence communale postale.

Ainsi, le service public pourrait être garanti par la Commune avec un financement tant en fonctionnement qu'en investissement de La Poste.

Ce partenariat se fait sur la base de la convention jointe en annexe.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention avec la Poste dans le cadre de l'ouverture de l'agence postale communale.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal

N°12/2019-06

Réunion du 1^{er} juillet 2019

CONVENTION POUR L'AGENCE COMMUNALE POSTALE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU arrivé à 18h31, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Daniel GODEC, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme Rachel MARZIOU (Procuration à M. Christophe CARIOU)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POUILLAIN)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
Mme Cathy LARIDAN (Procuration à Mme Christine CHEVALIER)

M. Hervé LOUARN a été élu secrétaire de séance.

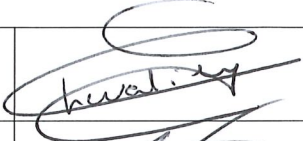
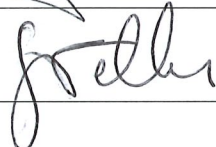
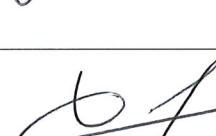
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

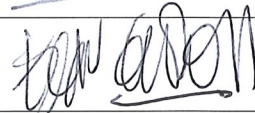
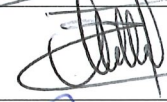
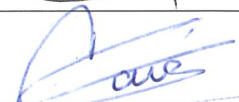
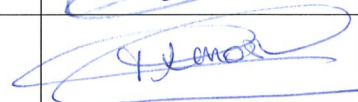
VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,
Mme Le Maire, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec la Poste.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	